Délibération n°2023-24

VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 18 octobre 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 12 octobre 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : Mme Claudie SONNET, Vice-Présidente, Mme Christine BOURDEL, M. Bernard GAUDIN, Mme Brigitte PALIERNE, Mme Jacqueline DURAND, M. Jean-Claude BOISSEAU, Mme Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à Mme Claudie SONNET), Mme Simone GITEAU (avait donné pouvoir à M. Jean-Claude BOISSEAU), Mme Jocelyne GAUTIER (avait donné pouvoir à Mme Jacqueline DURAND), M. Loïc GUILLEMOT (avait donné pouvoir à Mme Christine BOURDEL).

Objet : **État des produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur**
Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant

EXPOSÉ

La responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé, qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement des créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le montant total des titres, objet d'une admission en non-valeur, sur le budget du CCAS s'élève à **119,76 €**.

DÉCISION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur, sur le budget du CCAS de Châteaubriant, l'état des créances irrécouvrables présenté par la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) pour un montant total de **119,76 €**.

Vote : **11 voix POUR (dont 4 pouvoirs)**.

Préfecture de Loire-Atlantique
044-264400326-20231026-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 26-10-2023
Publication le : 26-10-2023
Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET
Mis en ligne le 02/11/2023

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 18 octobre 2023

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,

Claudie SONNET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE CHATEAUBRIANT

Hôtel de Ville - B.P. 189 - 44146 Châteaubriant cedex
Tél. 02 40 81 02 32 - Fax 02 40 28 16 04 - Site internet : http://www.mairie-chateaubriant.fr
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr